

ASSOCIATION NIVERNAISE D'ACCUEIL ET DE REINSERTION

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
Ateliers et Chantiers d'Insertion



➔ **Fiche de présentation** du CHRS de l'ANAR accompagnant des personnes auteurs de violence avec en complément pour certains l'emploi via les Ateliers et Chantiers d'Insertion

Nom de la structure : ANAR Association Nivernaise d'Accueil et de Réinsertion

Adresse : 125 rue de marzy – 58000 NEVERS

Téléphone : 03 86 59 40 59 – 06 09 25 71 47

Email : contact@anar58.fr / direction.anar@anar58.fr

Personnes à contacter dans le cadre des violences conjugales :

4 Intervenants sociaux éducatifs : Marie-Pierre BRACHET / Nathalie ESPINASSE / Blandine CAMBEL / Léa JACQUET

Direction : Jean-Philippe LAVERGNE

Psychologue (0.5 ETP) : Elyane MACIEJEWSKA

Secrétaire – Comptable : Martine GAUCHER

Informations sur l'équipe : Nombre / Compétence :

Socio-éducatif / prise en charge psychologique / Socio professionnelle si salariat au niveau des Ateliers et Chantiers d'Insertion de l'association

Mission générale de la structure :

Missions généralistes

L'association Nivernaise d'Accueil et de Réinsertion (A.N.A.R.), créée en 1977, est une Association à but non lucratif (Loi 1901) qui s'engage, dans la Nièvre et principalement sur le territoire de l'agglomération de Nevers, auprès des personnes vulnérables majeures avec ou sans enfant :

- Personnes rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement
- Personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle
- Personnes Sous-main de justice
- Victimes de violences conjugales et intrafamiliales
- Chômeurs de longue durée

- Bénéficiaires des minimas sociaux (RSA...)
- Auteurs de violences intrafamiliales

L'A.N.A.R. a pour finalité l'insertion sociale et professionnelle pour permettre aux personnes exclues de retrouver autonomie et confiance en soi, d'accéder au droit commun notamment par le travail, l'accès à un logement et la consolidation d'un lien social. L'A.N.A.R. est composée d'environ 50 salariés dont une trentaine en contrat d'insertion.

Pour remplir sa mission d'insertion sociale et professionnelle, l'Association organise différentes actions liées au logement, à la formation, à l'insertion par l'activité économique, y compris par des ventes ou prestations de services à titre accessoire, liées aux activités de l'Association.

L'association est structurée de la façon suivante :

- Un CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) qui comprend 40 places en hébergement et accompagnement social et 6 places d'accueil d'urgence pour les victimes de violences conjugales et intrafamiliales ;
- Des ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion) en couture, espaces verts, recyclage papiers, second œuvre bâtiment, qui permettent un retour à l'emploi par le biais de CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion), à destination d'une trentaine de personnes qui en sont très éloignées et qui cumulent souvent des difficultés sociales et personnelles ;
- Des logements dans le cadre de l'ALT (Allocation Logement Temporaire), l'association étant habilitée pour accueillir 6 personnes.

Reconnue par les pouvoirs publics comme un acteur de l'économie sociale et solidaire et d'utilité publique, l'A.N.A.R. a la charge de l'exercice de missions de service public déléguées et/ou contrôlées par ses financeurs.

Missions liées aux violences conjugales

- Hébergement des auteurs de violences familiales et conjugales en pré sentenciel et en post sentenciel (avec contrat de travail en CDDI) et accompagnement socio-éducatif
- Possibilité d'assurer le contrôle judiciaire socio-éducatif en direction des auteurs de violences
- Prise en charge également des femmes victimes de violence en hébergement (CHRS Urgence)

Publics rencontrés :

Sur les 46 places CHRS :

- 40 places CHRS Insertion dont à destination du public justice :
 - 3 places pour les auteurs de violence (accueil via le parquet en pré sentenciel) qui ne sont pas figées dans les 40 places, leur situation géographique fluctue en fonction des disponibilités à la date de demande prise en charge.
 - 6 places prioritaires pour les personnes en placement extérieur en lien avec le SPIP (convention annuelle 2021) qui travaillent dans le cadre des Ateliers et Chantiers d'Insertion

de l'ANAR en CDDI avec ou sans hébergement CHRS. Pour ces places en placements extérieurs, les personnes accueillies sont des personnes isolées dans le cadre d'aménagement de peine. Pour celles hébergées en CHRS, la validation est faite en lien avec le SIAO.

Pour certaines personnes, elles ont été auteurs de violence donc accueil en post sentenciel sans que cela soit spécifiquement indiqué dans la prise en charge (à revoir avec la réponse en cours au niveau de l'appel à projet régional en bourgogne)

- Les 31 autres places sont occupées principalement par des personnes isolées rencontrant des difficultés sociales, éducatives, d'addictions, d'emploi, d'accès et de maintien dans un logement, familiales, administratives, budgétaires, etc.
- 6 places CHRS Urgence dont 4 places femmes victimes de violence conjugales avec ou sans enfants et 2 places toute personne victime de violence

Zone d'intervention :

NIEVRE 58 – Hébergement sur Nevers

Principaux partenariats développés par la structure :

- DDCSPP (AHI / DDF) / CD / SPIP / Agglo Nevers / DIRRECTE / Conseil Régional / Justice / Mairie de Nevers / Prison
- SIAO – 115 / ANPAA / CIDFF / ANDAVI – France Victime / CH Pierre Lo / CMP
- Bailleurs sociaux Nièvre habitat / Habelis
- Associations secteur AHI / IAE

Actions de prévention et de prise en charge des auteurs de violences conjugales :

- 3 placés fléchés au niveau du CHRS en pré sentenciel mais à sanctuariser par une convention (à revoir avec la réponse en cours au niveau de l'appel à projet régional en bourgogne)

-Au niveau des 6 places en placement extérieur : certaines personnes ont été auteurs de violences conjugales et familiales donc accueil en post sentenciel sans que cela soit spécifiquement indiqué dans la prise en charge

(à revoir avec la réponse en cours au niveau de l'appel à projet régional en bourgogne)